

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU 24 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le conseil Municipal de la Commune de SOREZE, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de **M. Alain SCHMIDT, Maire de la commune de SOREZE.**

Présent (s): Alain SCHMIDT (Maire), Caroline MARCHAND, (1^{ère} adjointe), Christian AUSSENAC (2^{ème} adjoint), Laurence TOUREZ (3^{ème} adjointe), Thierry POUVREAU (4^{ème} adjoint), Isabelle ESCANDE (5^{ème} adjointe), Hervé VERDOUX (6^{ème} adjoint), Nathalie BONED, Maryvonne COMBRET, Maarten DOUZE, Marc DURAND, Lisette GRANDAZZI, Jacques ROSSELLO, Annick SCOTTO, André SOULARD.

Excusé (s): Guillaume ALBERT, Abdelhakim EL AYADI, Séverine LEPETIT, Catherine MOULHERAT, Michel VERGNES.

Procuration (s): Angélique CABESTANY à Laurence TOUREZ, Marie-Lise HOUSSEAU à Isabelle ESCANDE, Jean-Marie MAURIN à André SOULARD.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, ont désignés comme secrétaire de séance : Caroline MARCHAND.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la séance du 17 février 2025. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte de gestion 2024 – budget commune
- 2- Approbation du compte de gestion 2024 – budget assainissement
- 3- Approbation du compte de gestion 2024 – budget lotissement
- 4- Approbation du compte administratif 2024 – budget commune
- 5- Approbation du compte administratif 2024 – budget assainissement
- 6- Approbation du compte administratif 2024 – budget lotissement
- 7- Affectation du compte de résultat 2024 – budget commune
- 8- Affectation du compte de résultat 2024 – budget assainissement
- 9- Avenant 2 – lot 1, marché de construction tennis couvert
- 10- Avenant 1 – lot 4 marché de construction tennis couvert
- 11- Acquisition parcelle 1012 à la SCI Le Barry
- 12- Contrat de collecte déchets ménagers et assimilés concernant l'école publique

Délibérations : 20-2025, 21-2025 et 22-2025 :**Approbation des comptes de gestion – budget commune 2024, budget assainissement 2024, budget lotissement 2024**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les compte de gestion de l'exercice 2024 : commune, assainissement et lotissement.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (*Trésor Public*), qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

D'approuver le compte de gestion du budget communal 2024, élaboré par le comptable municipal, tel que présenté,

D'approuver le compte de gestion du budget assainissement 2024, élaboré par le comptable municipal, tel que présenté,

D'approuver le compte de gestion du budget lotissement 2024, élaboré par le comptable municipal, tel que présenté.

Délibérations : 23-2025, 24-2025 et 25-2025 :**Approbation des comptes administratifs – budget commune 2024, budget assainissement 2024, budget lotissement 2024**

Madame Caroline Marchand, Première-adjointe, présidera le Conseil pour cette délibération en lieu et place de Monsieur Alain SCHMIDT, qui ne pourra pas prendre part au vote, suite à ses fonctions de Maire et ordonnateur des finances communales,

Suite à l'examen des différents comptes administratifs (commune, assainissement et lotissement) par les conseillers municipaux, qui s'établissent comme suit :

- Compte administratif – budget commune 2024

Fonctionnement :

Dépenses	2 719 118.20 €
Recettes	3 500 780.62 €
Résultat de l'exercice	781 662.42 €
Résultat reporté	804 171.99 €
Part affectée à l'investissement 2024	556 976.80 €
Résultat de clôture	1 028 857.61 €

Investissement :

Dépenses	2 041 975.24 €
Recettes	1 643 150.21 €
Résultat de l'exercice	- 398 825.03 €
Résultat reporté	7173.15 €
Résultat de clôture	- 391 651.88 €

Reste à réaliser opérations : 1 286 869.23 €

- Compte administratif – budget assainissement 2024

Fonctionnement :

Dépenses	274 631.78 €
Recettes	298 683.92 €
Résultat de l'exercice	24 052.14 €
Résultat reporté	36 618.53 €
Résultat de clôture	60 670.67 €

Investissement :

Dépenses	163 349.58 €
Recettes	124 082.69 €
Résultat de l'exercice	- 39 266.89 €
Résultat reporté	101 490.43 €
Résultat de clôture	62 223.54 €

Reste à réaliser opérations : 37 074.66 €

- Compte administratif – budget lotissement 2024

Fonctionnement : - 15 088.04 €

Investissement : - 57 721.85 €

Résultat de l'exercice : - 72 809.89 €

Monsieur Alain SCHMIDT, Maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à 17 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :
D'approuver le compte administratif du budget commune 2024, tel que présenté,
D'approuver le compte administratif du budget assainissement 2024, tel que présenté,
D'approuver le compte administratif du budget lotissement 2024, tel que présenté.

Délibérations : 26-2025, 27-2025 :

Approbation des comptes de résultats : budget commune 2024, budget assainissement 2024

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain SCHMIDT Maire, après avoir examiné les comptes administratifs 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

- Budget commune : à la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
•						
INVEST	7 173,15 €		- 398 825,03 €	1 286 869,23 € 995 850,07 €	- 291 019,16 €	- 682 671,04 €
FONCT	804 172,99 €	556 976,80 €	781 662,42 €			1 028 857,61 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :
D'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 028 857,61 €
---	-----------------------

Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 682 671,04 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	346 186,57 €
Total affecté au c/ 1068 :	682 671,04 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPENDRE (LIGNE 001)	0 €

- Budget assainissement : à la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATI ON DE RESULTAT
INVEST	101 490,43 €		- 39 266,89 €	37 074,66 €	-37 074,66 €	25 148,88 €
				- €		
FONCT	36 618,53 €		24 052,14 €			60 670,67 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

D'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	60 670,67 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	60 670,67 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPENDRE (LIGNE 001)	0 €

Concernant le projet de construction d'un tennis couvert, lieu-dit Montdésir, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux et notamment que suite à la modification de répartition des noues-tampon pour les eaux pluviales, à la simplification des réseaux EP, photovoltaïque et à la réutilisation de certains réseaux existants, il est nécessaire de prévoir un nouvel avenant en moins-value avec l'entreprise BARDOU TP, titulaire du lot 1 VRD. Ce nouvel avenant en moins-value, proposé par l'entreprise BARDOU TP est d'un montant de 7446.00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :
D'approuver l'avenant 2 en moins-value, tel que présenté par l'entreprise BARDOU TP, pour le lot 1 VRD, d'un montant de 7446.00 € TTC,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

29-2025 : Avenant 1 – lot 4 marché de construction tennis couvert

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux du tennis couvert et que pour le bon fonctionnement de celui-ci il convient de créer une porte d'entrée complémentaire. Il informe l'assemblée que l'entreprise titulaire du lot 4 : menuiseries intérieures et extérieures, REY ALU, propose pour la fourniture et la pose d'une porte d'entrée, un avenant en plus-value d'un montant de 4588.04 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :
D'approuver l'avenant 1 en plus-value, tel que présenté par l'entreprise REY ALU pour le lot 4 : menuiseries intérieures et extérieures, d'un montant de 4588.04 € TTC,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

30-2025 : Acquisition SCI LE BARRY – parcelle 1012 (rue Joseph Segonne)

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a fait l'acquisition d'un garage rue Joseph Segonne, auprès de la SCI Le Barry, en juillet 2024. Afin de pouvoir accéder à celui-ci, il convient d'acheter une nouvelle parcelle d'accès, cadastré 1012 (rue Joseph Segonne) à la SCI le Barry, pour 1 euro symbolique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :
D'approuver l'acquisition de la parcelle 1012 à l'euro symbolique,
De préciser que les frais de notaires seront à la charge de la commune
De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

31-2025 : Contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés concernant l'école publique René Bénazech

Vu la Loi du 13 juillet 1992 (art L 2333-78 du CGCT) qui fait obligation aux Collectivités d'instaurer la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIPOM propose à la commune d'établir un contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés concernant l'École Publique René Bénazech. Monsieur le Maire expose la proposition de contrat établi par le SIPOM, contrat qui débutera à compter du 1er avril 2025 pour une durée de 1 an, pour un montant de 380.19 € par trimestre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

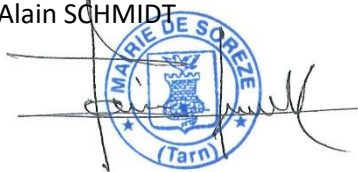
D'établir un contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'École Publique René Bénazech, située 5 rue des écoles à compter du 1er avril 2025 pour une durée de 1 an, tel que présenté en annexe,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Questions et information diverses :

La séance est levée à 21h45 heures.

Le Maire
Alain SCHMIDT



Le secrétaire de séance
Caroline MARCHAND

